

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres en exercice : **11**

Date de convocation du Conseil Municipal: **26 mars 2019**

Date d'affichage de la convocation: **26 mars 2019**

**L'an deux mille dix-neuf,
Et le 2 avril,**

A 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

Présent(e)s :

Mmes **MAURY- BOUET** Annie. **VAN DE VEN** Adrienne.
CHATEAUNEUF Béatrice. **FRAMARIN** Valérie.

Mrs **PATISSOU** Bernard. **GATEL** Alain. **SIMEON** Lionel. **LESPINE** Roland.

Absents excusés :

Mrs **VAN DE VEN** Jean. **TESTET** Jacques. **DELAGE** Olivier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de pouvoir(s) :

NÉANT

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné **Mme MAURY-BOUET** pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRES DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 12/03/2019.
- Vote du Compte Administratif 2018.
- Vote du Compte de Gestion dressé par le percepteur M. BOURGAREL Philippe.
- Affectation des résultats 2018.
- Vote des taux des 4 taxes.
- Vote du Budget Prévisionnel 2019.
- Délibération modificative à la délibération n° 26-2018 (Accroissement temporaire d'activité).
- Délibération modificative à la délibération n°3-2019 (Portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet ou non complet et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 100 habitants ou un groupement de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas 1000 habitants.

- Délibération Adhésion au Groupement de Commandes Départemental ENR-MDE (Énergies Renouvelables et Maîtrise de la Demande en Énergie.
- Délibération Attribution d'une subvention d'équipement sous forme de fonds de concours à la Communauté de Communes de Pays de Duras pour des travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la VC 1 au lieu-dit « Roubineau » à hauteur de 5000.00 € fonds de concours travaux voirie.
- Délibération occupation du domaine public pour l'Association pour la Protection et le Développement de Soumensac pour l'organisation d'un atelier théâtre.
- Délibération demande de subvention École de LOUBES-BERNAC.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12/03/2019

M. le Maire demande à son Conseil, s'il souhaite apporter des modifications au compte rendu de la réunion de Conseil du 12/03/2019.

Le Conseil Municipal ne souhaite apporter aucune modification au compte rendu et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 12/03/2019.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Maire laisse la parole à Mme VAN DE VEN Adrienne pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2018.

Mme DUBERNARD Karine, secrétaire de la Mairie est désignée pour faire lecture du Compte Administratif 2018.

Mme VAN DE VEN Adrienne, après que le Maire ait quitté la salle, fait voter le Compte Administratif 2018.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2018.

Vote du CA 2018 :

Total des DÉPENSES de FONCTIONNEMENT :	149 187.72 €
Total des RECETTES de FONCTIONNEMENT :	266 726.84 €
Total des DÉPENSES d'INVESTISSEMENT :	16 161.59 €
Total des RECETTES d'INVESTISSEMENT :	4 706.91 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 11 454.68 €
Fonctionnement :	117 539.12 €
Résultat global :	106 084.44 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

<u>OBJET :</u>	VOTE DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE PERCEPTEUR M. BOURGAREL Philippe
-----------------------	---

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de Gestion est en accord avec le contrôle du percepteur, M. BOURGAREL Philippe.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion 2018.

<u>OBJET :</u>	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018
-----------------------	---------------------------------------

Après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affecte les résultats suivants :

Affectation des résultats 2018 :

Excédent de FONCTIONNEMENT :	9 762.81 €
Excédent reporté:	107 776.31 €
Excédent de FONCTIONNEMENT cumulé :	117 539.12 €
Déficit d'INVESTISSEMENT :	11 454.68 €
Restes à réaliser :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	11 454.68 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : EXCÉDENT:	117 539.12 €
Affectation complémentaire en réserve à l'article 1068 :	11 454.68 €
Résultat de fonctionnement reporté à l'article 002 :	106 084.44 €
Résultat d'INVESTISSEMENT reporté EXCÉDENT à l'article 001 :	11 454.68 €

<u>OBJET :</u>	VOTE DES TAUX DES 4 TAXES 2019
-----------------------	---------------------------------------

Après concertation, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de laisser les taux inchangés pour l'année 2019, à savoir :

- **Taxe d'habitation** 7.65 %
- **Taxe foncière (bâti)** 4.26 %
- **Taxe foncière (non bâti)** 37.97 %
- **Taux CFE** 12.67 %

OBJET : VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Prévisionnel 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 257 056.00 €

Recettes de fonctionnement : 257 056.00 €

Dépenses d'investissement : 98 690.00 €

Recettes d'investissement : 98 690.00 €

**OBJET : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE À LA DÉLIBÉRATION n°26-2018
(Accroissement temporaire d'activité)**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a eu une erreur sur la délibération n°26-2018 au titre du recrutement pour accroissement temporaire d'activité lors de la délibération n°26-2018.

En effet, lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2018, il a été délibéré que le recrutement de l'agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité du 07/01/2019 au 07/07/2019 serait basée sur l'indice brut de rémunération à 599.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la rémunération de l'agent qui serait calculée à l'indice brut : 660.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de modifier l'indice brut de rémunération comme suit : IB 660.

**OBJET : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE À LA DÉLIBÉRATION N°3-2019 PORTANT
CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE DE
MAIRIE À TEMPS COMPLET OU À TEMPS NON COMPLET ET AUTORISANT LE CAS
ÉCHÉANT, LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL (1) DANS UNE COMMUNE DE
MOINS DE 1 000 HABITANTS OU UN GROUPEMENT DE COMMUNES DONT LA MOYENNE
ARITHMETIQUE DES NOMBRES D'HABITANTS NE DEPASSE PAS 1000 HABITANTS**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a eu des erreurs sur la délibération n°3-2019 au titre du recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 1000 habitants ou un groupement de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas 1000 habitants au niveau de l'indice brut de rémunération et sur la durée du contrat.

En effet, lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2019, il a été délibéré que le recrutement de l'agent contractuel à partir du 08/07/2019 serait basée sur l'indice brut de rémunération à 599, pour une durée de 4 ans.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la rémunération de l'agent qui sera calculée à l'indice brut : 660, et la durée du contrat de travail à 3 ans.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de modifier l'indice brut de rémunération et la durée du contrat de travail comme suit : IB 660, durée du contrat de travail : 3 ans.

OBJET : DÉLIBÉRATION ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DÉPARTEMENTAL ENR-MDE (Énergies Renouvelables et Maîtrise de la Demande en Énergie)

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Fort de son expérience au sein du Groupement de Commandes régional pour l'achat d'énergie, le Sdee 47 a décidé de créer un Groupement de Commandes départemental dédié aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande en énergie.

Ce groupement permettra d'améliorer l'efficacité technique et économique de ces achats.

Il serait ouvert aux personnes morales suivantes : Personnes morales de droit public (collectivité territoriale, EPCI, syndicat mixte, établissement public...), Sociétés d'Economie Mixte, Organismes d'habitations à loyer modéré, Etablissements d'enseignement privé, Etablissements de santé privés, Maisons de retraites privées (EHPA, EHPAD, MAPA, MARPA, MAPAD...).

Quelques exemples d'actions : isolation des combles, achat de véhicules électriques...

Le Sdee 47 sera le coordonnateur du groupement pour l'ensemble des membres.

Le coordonnateur pourra être indemnisé de l'exercice de ses fonctions par les autres membres du groupement pour les frais occasionnés en termes de personnel et de matériel. Préalablement à l'accord de participation à chaque procédure de marché public ou d'accord-cadre, une estimation sera établie par le coordonnateur et adressée aux membres du groupement.

La participation forfaitaire de chacun des membres du groupement sera répartie entre les membres selon les règles définies préalablement au lancement de chaque consultation.

Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres soit celle du coordonnateur, soit du Sdee 47.

Il rappelle aussi qu'au vu des enjeux concernant la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot-et-Garonne (Sdee 47) a décidé de proposer à tous les acteurs publics d'adhérer à un Groupement de Commandes départemental ENR – MDE. La première action significative de ce groupement est l'opération Cocon 47 qui consiste à isoler les combles perdus des bâtiments publics.

L'opération se déroulera en deux phases, une première de diagnostics des combles et une deuxième concernant les travaux d'isolation. Les diagnostics seront complètement pris en charge par le Sdee 47 s'ils donnent lieu à des travaux. Les travaux seront pris en charge par les membres, et subventionnés en partie grâce aux CEE (Certificats d'Economie d'Énergie).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide : d'adhérer au Groupement de Commandes Départemental ENR-MDE, de faire acte de candidature à l'opération Cocon 47, et autorise le Maire à signer tous documents et conventions afférents à ce dossier.

OBJET : DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT SOUS FORME DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PAYS DE DURAS POUR DES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DE LA VC 1 AU LIEU-DIT « ROUBINEAU » À HAUTEUR DE 5000.00 € FONDS DE CONCOURS TRAVAUX VOIRIE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 13 mars 2018 par laquelle la Communauté de Communes du Pays de Duras sollicite une subvention d'équipement pour des travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la VC 1 au lieu-dit « Roubineau » à hauteur de 5 000.00 €.

Il rappelle que le coût des travaux s'élève à 14 090.20 € euros HT, soit 16 908.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Duras une subvention d'équipement sous forme de concours de 5 000.00 € pour des travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la VC 1 au lieu-dit « Roubineau ».

<u>OBJET :</u> DÉLIBÉRATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE SOUSENSAC POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER THÉÂTRE

M. le Maire informe son Conseil Municipal que par courrier en date du 14/03/2019, « L'Association pour la Protection et le Développement de Soumensac » a fait sa demande d'occupation du domaine public afin d'organiser leur manifestation qui aura lieu en partie sur la place du village de Soumensac.

« L'Association pour la Protection et le Développement de Soumensac », dont le Président est M. Benoît BOUCARD, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'organiser, le vendredi 3 mai 2019, une visite guidée et une représentation théâtrale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'occupation du domaine public à « L'Association pour la Protection et le Développement de Soumensac », pour la date du 03/05/2019.

<u>OBJET :</u> DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE DE LOUBES-BERNAC

Il est exposé au Conseil Municipal, un courrier de l'enseignante de l'école de LOUBES-BERNAC, nous informant de son projet annuel sur le thème « Tour du monde : découverte des 5 continents », s'inscrivant dans le projet pédagogique de l'école, et qu'à ce titre, elle sollicite une aide à la Mairie de Soumensac, afin de contribuer au financement de son projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide : d'allouer une subvention de 300.00 € à l'école de LOUBES-BERNAC pour son projet pédagogique « Tour du monde : découverte des 5 continents ».

La séance est levée à 00 H 00.

Le Maire,
M. Bernard PATISSOU.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉNOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURES
M. PATISSOU	Bernard	
M. TESTET	Jacques	ABSENT EXCUSÉ
M. GATEL	Alain	
M. SIMEON	Lionel	
M. DELAGE	Olivier	
M. VAN DE VEN	Jean	ABSENT EXCUSÉ
M. LESPINE	Roland	ABSENT EXCUSÉ
Mme FRAMARIN	Valérie	
Mme CHATEAUNEUF	Béatrice	
Mme MAURY-BOUET	Annie	
Mme VAN DE VEN	Adrienne	